



Tennis de table



REGLEMENT GENERAL
SEPTEMBRE 2024

SOMMAIRE

SOMMAIRE	- 2 -
PREAMBULE	- 4 -
Dispositions communes	- 5 -
Titre 1 - Organisation.....	- 5 -
1 - Demande d'organisation d'une compétition	- 5 -
2 - Validation d'organisation d'une compétition	- 6 -
Titre 2 - Wild-Cards	- 6 -
Titre 3 - Forfait	- 6 -
Titre 4 - Abandon	- 7 -
Titre 5 - Scratch	- 7 -
Titre 6 - Podiums	- 7 -
REGLEMENTS DES COMPETITIONS	- 8 -
Titre 7 - Circuit National	- 8 -
1 - Introduction	- 8 -
2 - Master National et Open National.....	- 8 -
3 - Inscription à un Master National ou Open National	- 8 -
Titre 8 - Championnat de France Elite par classe	- 10 -
1 - Attribution des titres.....	- 10 -
2 - Participation et Qualification	- 10 -
Titre 9 - Championnat de France par équipes.....	- 12 -
1 - Attribution des titres.....	- 12 -
2 - Inscription et conditions de participation	- 12 -
3 - Les équipes	- 12 -
Titre 10 - Championnat de France Jeunes et Vétérans	- 13 -
1 - Attribution des titres.....	- 13 -
2 - Conditions d'inscription et qualification	- 13 -
Titre 11 - Championnat de France Sourd – Challenge National Multicatégories	- 14 -
1 - Attribution des titres.....	- 14 -
2 - Conditions d'inscription et qualification	- 14 -
FORMULES DE COMPETITIONS	- 15 -
Titre 12 - Circuit National – Master et Open.....	- 15 -
1 - Placement des joueurs dans une poule	- 15 -
2 - Classement des joueurs dans la poule.....	- 15 -
3 - Tableau final.....	- 16 -
Titre 13 - Championnat de France Elite par classe	- 17 -
1 - Épreuve de simples par classe	- 17 -
2 - Épreuves de doubles :.....	- 18 -
3 - Chambre d'appel.....	- 19 -
Titre 14 - Championnat de France par Équipes	- 20 -
1 - Épreuve.....	- 20 -
2 - Déroulement.....	- 20 -
Titre 15 - Championnat de France Jeunes et Vétérans	- 21 -
1 - Formule de la compétition.....	- 21 -
2 - Placement des joueurs dans une poule	- 21 -



3 - Classement des joueurs dans la poule.....	- 21 -
4 - Tableau final.....	- 22 -
5 - Épreuves de doubles.....	- 22 -
Titre 16 - Championnat de France Sourd – Challenge National Multicatégories.....	- 24 -
1 - Formule de la compétition.....	- 24 -
2 - Placement des joueurs dans une poule.....	- 24 -
3 - Classement des joueurs dans la poule.....	- 24 -
4 - Tableau final.....	- 25 -
5 - Épreuves de doubles.....	- 25 -
RANKING-LIST	- 27 -
Titre 17 - Fonctionnement de la Ranking-List	- 27 -
1 - Attribution des points	- 27 -
2 - Les 4 Ranking-list	- 27 -
CAHIER DES CHARGES.....	- 28 -
Titre 18 - Circuit National.....	- 28 -
Titre 19 - Les Championnats de France & Challenge National	- 29 -
1 - Informations	- 29 -
2 - Pour la Commission	- 29 -
3 - Pour l'organisateur.....	- 30 -



PREAMBULE

La discipline Tennis de Table est organisée au niveau national par la Commission Sportive de Tennis de Table de la Fédération Française Handisport.

Elle œuvre sous l'autorité fonctionnelle du Directeur Technique National F.F.H, et, par délégation, des coordinateurs des différents services de la Direction Technique Nationale.

Ce règlement sportif est un document officiel contenant les règles et les prescriptions spécifiques régissant la conduite et le déroulement des manifestations sportives de Tennis de Table.

Ce règlement fixe et définit les conditions de participation, les obligations des participants, les règles du jeu, les critères d'éligibilité, les procédures de qualification, les sanctions en cas de violation des règles, et d'autres aspects liés à l'organisation et à la gestion des événements sportifs.

Le présent document, validé par la Fédération Française Handisport (FFH), entre en vigueur à compter de septembre 2024, pour la saison 2024-2025 et ce jusqu'à modification par la Commission de Tennis de Table.

Cette version est expérimentale sur un an, il pourra y avoir des ajustements pour les saisons suivantes.



DISPOSITIONS COMMUNES

Titre 1 - ORGANISATION

Calendrier type d'une saison

Inscriptions des joueurs	Septembre
Compétitions MASTER NATIONAL et OPEN NATIONAL	Septembre à septembre N+1
Championnat de France Jeunes & Vétérans	Mars
Championnat de France Sourds Challenge Multicatégories	Avril
Championnat de France Elite	Week-end de Pentecôte
Championnat de France par Équipes	Juin

1 - Demande d'organisation d'une compétition

a - Conditions communes

Pour candidater, l'organisateur doit être affilié à la Fédération Française Handisport.

Il doit candidater en remplissant un formulaire de demande d'organisation d'un Master National, d'un Open National, d'un des Championnats de France ou du Challenge, sur le site de la Commission Tennis de Table, suivant le calendrier proposé.

La Commission Tennis de Table est seule habilitée à décider et valider les demandes d'organisation. Elle n'a pas à justifier ses choix en la matière.

La Commission Tennis de Table présentera en début de saison, un calendrier de compétitions, avec les dates et lieux retenus.

Les organisateurs d'un Championnat de France, du Challenge et d'un Master National seront accompagnés par un représentant de la Commission Tennis de Table et éventuellement par la Ligue Régionale Handisport concernée.

Les organisateurs d'un Open National seront accompagnés par un correspondant régional avec un suivi par le Comité Départemental et/ou la Ligue Régionale Handisport.

Toute modification de date de compétition doit être signalée dans les meilleurs délais au responsable de la Commission Tennis de Table, qui est seule en droit de valider ou non la nouvelle date.

b - Master National et Open National

Les Masters Nationaux et Opens Nationaux seront positionnés prioritairement sur les dates affinitaires de la FFTT.

Sur les dates il y aura un seul Master National et plusieurs Opens Nationaux.

Les Masters et Opens Nationaux peuvent aussi avoir des dates au libre choix de l'organisateur, en dehors des dates affinitaires.



Plusieurs compétitions pourront donc être organisées sur un même week-end, à condition qu'elles soient géographiquement éloignées les unes des autres.

Une demande d'organisation d'un Master National ou d'un Open National peut se faire en cours de saison si celle-ci est formulée au moins trois mois avant la date de la compétition.

2 - Validation d'organisation d'une compétition

a - Conditions communes

Toute demande d'organisation est soumise à l'accord préalable de la Commission Tennis de Table, et doit respecter le cahier des charges en vigueur (Cf. paragraphe « Cahier des Charges »).

Si celui-ci n'est pas respecté, l'organisateur se verra refuser toute nouvelle demande d'organisation pendant 2 ans.

b - Master National & Open National

Pour une compétition avec 24 joueurs ou joueuses par catégorie (assis et debout), l'organisateur devra mettre à disposition 12 tables minimum.

En cas de demande d'organisation d'un Open National à 32 joueurs ou joueuses, l'organisateur doit prévoir 4 tables supplémentaires (soit un total de 16 tables).

Les organisateurs d'un Master National ou Open National mettront, à disposition des joueurs et joueuses, dans la mesure du possible, des tables d'échauffement.

Titre 2 - WILD-CARDS

C'est la Commission Tennis de Table qui décide de leur attribution et peut également proposer une ou plusieurs Wild-Cards.

Une demande motivée des clubs ou organisateurs à la Commission est possible.

Pour les Masters Nationaux et Open Nationaux, le nombre de Wild-Cards est fixé à 4 au minimum par compétition pour chacune des catégories.

La Commission n'a pas à justifier ses choix.

Titre 3 - FORFAIT

Tout forfait doit être signalé auprès de l'organisateur de la compétition et du responsable de la Commission de Tennis de Table au moins 8 jours avant la compétition.

Un forfait sans justificatifs entraînera la suspension du joueur ou de la joueuse pour toute la saison. Aucune inscription pour les autres tournois ne sera possible.

En cas d'accident ou d'évènement de force majeure (d'intempéries exceptionnelles ou de grève de transport) survenant au dernier moment, le joueur marquera 0 point.

Aucun remboursement ne sera effectué lors d'un forfait non justifié d'un joueur, d'une joueuse ou d'une équipe.



Titre 4 - ABANDON

Tout joueur ou joueuse abandonnant dès la phase de poule ou ne disputant pas une partie comptant pour le tableau final ne pourra pas participer à la suite de la compétition et sera classé(e) dernier(ère). Il lui sera alors attribué le nombre de point minimum correspondant à ce classement.

En cas d'abandon lors d'un Championnat de France (Elite, Jeunes, Sourds ou par Équipes), celui-ci doit recueillir l'avis du Médecin Fédéral (ou de son représentant) présent lors de la compétition.

Un joueur ou joueuse médecin (ou autre) n'aura nullement le droit de se faire un certificat médical l'exonérant de la compétition.

Tout joueur ou joueuse qui déclare forfait (avant la compétition ou pendant la compétition) ou abandonnant sans motif valable ou sans certificat médical fourni dans les 72 heures **marquera 0 point**.

Tout joueur ou joueuse refusant de jouer une partie sans motif valable est disqualifié(e) pour le reste du tableau même si le refus est en poule, et **marquera 0 point**.

Les excuses personnelles fournies sans justificatifs réels ni fondés seront considérées comme nulles par la commission.

Titre 5 - SCRATCH

Pendant la compétition, un joueur ou une joueuse qui ne se présente pas à l'appel de son nom pour la partie, sera scratché(e) au bout de 15 minutes après le début de l'horaire fixé. Il ou elle marquera 0 point si c'est une partie de poule, ou sera éliminé(e) si c'est une partie à « élimination directe ».

Le joueur ou la joueuse peut disputer les parties restantes uniquement en poule. Les joueurs ou joueuses de la poule concernée ne pourront refuser de disputer les parties restantes.

Titre 6 - PODIUMS

- La cérémonie des récompenses a lieu dès la fin des compétitions.
- Les 3 premiers de tous les tableaux sont récompensés.
- Championnat de France par Equipe : une médaille par joueur et un trophée pour l'équipe
- Tout joueur ou joueuse ne se présentant pas à la remise des récompenses, sans justification officielle **ne recevra pas sa médaille et marquera 0 point**



REGLEMENTS DES COMPETITIONS

Les compétitions se déroulent selon les règlements sportifs de la Fédération Française de Tennis de Table (FFTT), sauf dispositions particulières.

Tout joueurs ou joueuses voulant participer aux différentes compétitions doivent au préalable s'inscrire sur le site de la commission Tennis de Table, via le formulaire en ligne.

Titre 7 - CIRCUIT NATIONAL

La compétition Open ou Master se déroule sur une journée.

1 - Introduction

Deux types de compétitions vont rythmer la saison : le Master National et l'Open National. Le Master National rapportera deux fois plus de point qu'un Open National pour la ranking-list.

Le nombre de participation à ces compétitions n'est pas limité.

2 - Master National et Open National

Ces compétitions sont mixtes, c'est-à-dire ouvertes aux joueurs et joueuses qui concourent ensemble.

Les Masters Nationaux et les Opens Nationaux regrouperont 24 joueurs ou joueuses maximum par catégories (assis et debout). Toutefois un organisateur peut demander d'organiser un Open National avec 32 joueurs ou joueuses.

Les Masters Nationaux ou Opens Nationaux sont organisés par un club, éventuellement associé, à une collectivité locale ou territoriale, et/ou à des partenaires privés.

Si moins de 12 joueurs ou joueuses par tableau sont inscrits, l'organisateur d'un Master National ou d'un Open National peut annuler ce tableau en accord avec la Commission Tennis de Table qui n'aura aucune responsabilité financière vis-à-vis de l'organisateur ou des participants.

3 - Inscription à un Master National ou Open National

a - Conditions de participation :

- Avoir une licence compétition auprès de la FFH.
- Avoir une classification de son handicap (ou en cours pour une première participation).
- Régler un droit d'inscription de 20 € auprès de l'organisateur le jour de la compétition.

b - Inscription à un Master National ou Open National

Pour s'inscrire les joueurs ou joueuses doivent remplir les conditions de participation.

Les joueurs ou joueuses désirant s'inscrire à un Master National ou Open National devront remplir un formulaire d'inscription en ligne sur le site de la commission tennis de table, du tournoi concerné.

L'inscription des joueurs ou joueuses est limitée à 24 joueurs ou joueuses par catégorie (assis et debout) pour un Master National ou un Open National, soit un total maximum de 48 joueurs ou joueuses.



Un organisateur peut demander d'organiser un Open National à 32 joueurs ou joueuses par catégorie, soit un total maximum de 64 joueurs ou joueuses.

Un joueur ou une joueuse peut s'inscrire à deux tournois au maximum à la même date, en indiquant un choix de priorité (choix 1 – choix 2).

L'ouverture des inscriptions à un Master National ou Open National se fera 2 mois avant la date de la compétition, et pour une durée de 1 mois.

c - Validation d'inscription

La liste des joueurs ou joueuses est validée par la Commission Tennis de Table et sera diffusée sur le site de celle-ci et/ou de l'organisateur, 15 jours avant la date de la compétition.

La Commission est souveraine dans sa validation, et n'a pas à se justifier.

Pour un Master National à 24 joueurs ou joueuses par catégorie, les 20 premiers de la ranking-list, parmi les inscrits au moment de l'inscription seront retenus en priorité. Quatre wild-cards par catégorie viendront compléter la liste des joueurs ou joueuses. En cas d'inscription de moins de 24 joueurs ou joueuses par catégorie, des wild-cards supplémentaires pourront être attribuées pour compléter le nombre.

Pour un Open National à 24 joueurs ou joueuses par catégorie ou un Open National de 24 à 32 joueurs ou joueuses par catégorie, la priorité est donnée aux joueurs ou joueuses de la région, puis aux premiers de la ranking-list et 4 wild-cards viendront compléter la liste des joueurs.

Une fois la liste validée, les organisateurs s'engagent à fournir aux inscrits, les informations nécessaires de la compétition (hébergements, repas, horaires, etc...), et à respecter le cahier des charges (Cf. paragraphe « Cahier des Charges »).



Titre 8 - CHAMPIONNAT DE FRANCE ELITE PAR CLASSE

La compétition se déroule sur deux jours (week-end de Pentecôte).

1 - Attribution des titres

Simples		
Catégories	Classes	Nombre de tableaux
Messieurs assis	1 - 2 - 3 - 4 -5	5
Messieurs debout	6 - 7 - 8 - 9 -10	5
Dames assises	1 à 3 et 4 à 5	2
Dames debout	6 à 8 et 9 à 10	2

Doubles à élimination directe	
Catégories	Nombre de tableaux
Messieurs Assis & Debout	2
Dames Assises & Debout	2
Doubles Mixtes Assis & Debout	2

Le tableau de simples est ouvert à partir de 4 joueurs ou joueuses pour disputer un titre National.

Le tableau de doubles est ouvert à partir de 6 équipes de doubles.

Les 3 médailles sont distribuées pour les simples et les doubles.

2 - Participation et Qualification

Messieurs
Classes 1-2-3-4-5-6-7-8-9-10
8 joueurs

Dames			
Classes 1 à 3 regroupées	Classes 4 et 5 regroupées	Classes 6 à 8 regroupées	Classes 9 et 10 regroupées
8 joueuses	8 joueuses	8 joueuses	8 joueuses



a - Conditions de participation

- Avoir la Nationalité Française.
- Avoir une licence compétition auprès de la F.F.H.
- Avoir une classification de son handicap.

b - Conditions de qualification

- Remplir les conditions de participation.
- Être parmi les 7 premiers de la ranking-list de sa classe.
- Si le championnat de France Elite se déroule dans la première quinzaine du mois, sera alors pris en compte la Ranking-list du mois précédent.
- La commission Tennis de Table attribuera la 8^{ème} place, par une Wild-Card.
- La liste des qualifiés(es) sera diffusée au plus tard un mois avant la date de la compétition.
- Les sportifs ou leurs clubs doivent obligatoirement confirmer leur participation en simple et en double sur le site de la commission sportive avant la date limite inscrite sur la convocation (formulaire en ligne sur www.tthandisport.org) et auprès de l'organisateur pour la réservation des repas et de l'hébergement.
- Un joueur ou une joueuse (ou son club) n'ayant pas confirmé sa participation dans les temps, ne participera pas et sera exclu de la compétition. Le remplaçant sera alors convoqué immédiatement après cette date limite.
- Un joueur ou une joueuse qui déclare forfait après avoir confirmé sa participation se verra infliger une amende de 15€ sauf en cas de force majeure et sur présentation du justificatif original (certificat médical notamment) dans les 8 jours.



Titre 9 - CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR EQUIPES

La compétition se déroule sur deux jours (week-end).

1 - Attribution des titres

Champion de France par équipe Assis	Champion de France par équipe Debout
--	---

2 - Inscription et conditions de participation

a - Conditions de participation

- Avoir une licence compétition auprès de la F.F.H.
- Avoir une classification de son handicap

b - Inscriptions

Pour s'inscrire les joueurs ou joueuses doivent remplir les conditions de participation.

L'inscription au Championnat de France par Équipes se déroule en ligne sur le site de la commission tennis de table en remplissant un formulaire et en s'acquittant du droit d'engagement, fixé par la commission sportive, de 30 € par équipes. La réception de ce règlement officialise l'inscription de l'équipe.

Les inscriptions ont lieu 3 mois avant l'épreuve et sont arrêtées 1 mois avant la date de la compétition.

3 - Les équipes

Les équipes seront masculines, féminines ou mixtes. Les équipes sont constituées de 2 ou 3 joueurs ou joueuses maximum, uniquement de la même catégorie (assis ou debout) et ne pourront être inscrits(es) dans une autre équipe en tant que titulaire ou remplaçant.

L'équipe peut être constituée de joueurs et joueuses provenant de clubs et zones différentes. Il n'y a pas de notion de zones géographiques.

Les équipes assises constituées de trois joueurs ou joueuses, peuvent intégrer un joueur ou une joueuse valide. Le joueur ou la joueuse valide d'une équipe assise jouera en fauteuil roulant dans les conditions du règlement international. Il ou elle doit avoir une licence compétition FFH.

Une équipe engagée avec 3 joueurs ou joueuses doit faire toute la compétition à 3. Si un joueur ou joueuse déclare forfait lors d'une rencontre (blessure avérée), le forfait sera pour le reste de la compétition.

Tous les joueurs et joueuses inscrits(tes) dans l'équipe doivent jouer au moins une partie de simple ou de double lors de chaque rencontre.

L'équipe peut choisir sa dénomination (nom de l'équipe), sous réserve de validation de la commission.

Le nombre d'équipes inscrites ne peut dépasser 16 par catégorie.

Si le nombre d'équipes inscrites par catégorie, est supérieur, une liste d'équipes remplaçantes est établie en fonction de l'ordre d'inscription et seront repêchées en cas de forfait des équipes inscrites préalablement.



Titre 10 - CHAMPIONNAT DE FRANCE JEUNES ET VETERANS

La compétition se déroule sur deux jours (week-end).

1 - Attribution des titres

a - Les titres de Champions de France suivants sont attribués :

7 tableaux de simple :	4 tableaux de double :
• Jeunes Assis de – de 23 ans • Jeunes debout classes 6 à 8 de – de 23 ans • Jeunes debout classes 9-10 de – de 23 ans • Vétérans 1 Assis de + de 40 ans • Vétérans 2 Assis de plus de 50 ans • Vétérans 1 Debout de + 40 ans • Vétérans 2 Debout de + 50 ans	• Double Jeunes Assis • Double Jeunes Debout • Double Vétérans Assis • Double Vétérans Debout

Soit 11 titres attribués. Le vainqueur du championnat de France jeune est qualifié directement aux championnats de France Élite parmi les huit joueurs de sa classe quelle que soit sa place dans la ranking liste.

Il faut un minimum de 4 participants(es) en simple pour disputer le titre National. Les tableaux en simple comporteront 16 joueurs ou joueuses (jeunes assis et debout) et 24 joueurs ou joueuses vétérans maximum.

2 - Conditions d'inscription et qualification

a - Conditions communes

- Avoir la Nationalité Française.
- Avoir une licence compétition auprès de la F.F.H.
- Avoir une classification de son handicap.
- La liste des qualifiés sera diffusée au plus tard un mois avant la date de la compétition.
- Les sportifs ou leurs clubs doivent obligatoirement confirmer leur participation en simple et en double sur le site de la commission sportive avant la date limite.
- Un joueur ou joueuse (ou son club) n'ayant pas confirmé sa participation dans les temps, ne participera pas et sera exclu de la compétition. Le remplaçant sera alors convoqué immédiatement après cette date limite.
- Un sportif qui déclare forfait après avoir confirmé sa participation se verra infliger une amende de 15€ sauf en cas de force majeure avec un justificatif original (certificat médical notamment).

b - Conditions de qualification au Championnat de France Jeunes

- Remplir les conditions de participation.
- Être âgé (e) de moins de 23 ans à la date de la compétition.
- Priorité est donnée à la ranking-list pour se qualifier, des wild-cards viendront compléter les tableaux.

c - Conditions de participation au Championnat de France Vétérans

- Remplir les conditions de participation.
- Être à jour de son droit d'inscription de 20 € auprès de la commission.
- S'inscrire sur le site de la commission avant la date limite.
- Si le nombre d'inscription par catégorie est supérieur, une liste de remplaçants(es) est établie en fonction de l'ordre d'inscription et seront repêché(es) en cas de forfait.



Titre 11 - CHAMPIONNAT DE FRANCE SOURD – CHALLENGE NATIONAL MULTICATEGORIES

La compétition se déroule sur deux jours (week-end).

1 - Attribution des titres

Titre de Champion de France Sourds	Challenge National • I.M.C • Petite Taille • Tétraplégiques (classe 1 et 2) • Paraplégique (classes 3-4 et 5) • Doubles Open National assis • Doubles Open National debout
---	---

Il faut un minimum de 4 participants(es) en simple pour disputer le titre National.
Les tableaux en simple sont mixtes et comporteront 24 participants maximum par tableau.

2 - Conditions d'inscription et qualification

a - Conditions communes

- Avoir une licence compétition auprès de la F.F.H.
- Avoir une classification de son handicap
- La liste des qualifiés sera diffusée au plus tard un mois avant la date de la compétition.
- Les sportifs ou leurs clubs doivent obligatoirement confirmer leur participation en simple et en double sur le site de la commission sportive avant la date limite.
- Un joueur ou joueuse (ou son club) n'ayant pas confirmé sa participation dans les temps, ne participera pas et sera exclu de la compétition. Le remplaçant sera alors convoqué immédiatement après cette date limite.
- Un sportif qui déclare forfait après avoir confirmé sa participation se verra infliger une amende de 15€ sauf en cas de force majeure et sur présentation du justificatif original (certificat médical notamment).

b - Conditions de qualification au Championnat de France Sourd

- Avoir la Nationalité Française
- Remplir les conditions de participation.
- Priorité est donnée à la ranking-list pour se qualifier, des wild-cards viendront compléter les tableaux.

c - Conditions de participation au Challenge

- Remplir les conditions de participation.
- S'inscrire sur le site de la commission avant la date limite.
- Être à jour de son droit d'inscription de 20 € auprès de la commission.
- Si le nombre d'inscription par catégorie est supérieur, une liste de remplaçants(es) est établie en fonction de l'ordre d'inscription et seront repêché(es) en cas de forfait.



FORMULES DE COMPETITIONS

Toutes les compétitions sont sans limites d'âge. Tout le monde est soumis au même règlement.

La commission sportive se réserve le droit de modifier la formule d'une compétition, dans l'intérêt des sportifs, en fonction du nombre de participants.

Titre 12 - CIRCUIT NATIONAL – MASTER ET OPEN

Les Masters et Opens sont mixtes.

Le format de compétition est le même pour un Master National ou Open National.

Le tableau est un tableau à classement intégral de 12 à 32 joueurs, précédé de poules qualificatives de quatre joueurs, le nombre de poule de 4 joueurs ou joueuses dépendant du nombre de qualifiés, il pourra être complété par des poules de 3 joueurs.

Toutes les parties, poules et tableaux, se déroulent au meilleur des 5 manches.

1 - Placement des joueurs dans une poule

Les joueurs et joueuses sont placés(ées) dans les poules en tenant compte de l'ordre communiqué par la commission sportive.

Les joueurs ou joueuses sont répartis(es) en poules de 4 joueurs maximum, selon le principe du serpent.

Dans la mesure du possible, deux joueurs ou joueuses d'une même association doivent être placés dans des poules différentes. En cas d'impossibilité, ils doivent être placés de façon à se rencontrer au premier tour s'ils sont deux et le plus rapidement possible s'ils sont trois ou plus dans la poule.

2 - Classement des joueurs dans la poule

a - Classement dans les poules

Il est établi dans l'ordre décroissant du nombre de points acquis après chaque partie. Une victoire attribue 2 points, une défaite attribue 1 point. En cas d'absence à l'appel de son nom, d'abandon, de refus de jouer ou de disqualification, le joueur ou la joueuse marque 0 point.

b - Égalité de points

Lorsque deux participants terminent à égalité de points, ils sont départagés par le résultat de la partie les ayant opposés.

Lorsque plus de deux participants terminent à égalité de points, il est établi un nouveau classement entre les ex-æquo, portant sur les résultats des parties les ayant opposés en faisant le total des points, puis, si nécessaire, le quotient des manches gagnées par les manches perdues et, si l'égalité persiste, le quotient des points gagnés par les points perdus.

Dès que l'un (ou plusieurs) des ex-aequo peut être classé, on reprend la procédure décrite ci-dessus pour les joueurs restant à égalité.

En cas d'égalité persistante, l'avantage sera donné :

- Au numéro de la classe le plus faible,
- Puis en cas d'égalité au joueur le plus jeune.



3 - Tableau final

Placement des joueurs issus de poules qualificatives dans un tableau à élimination directe avec tirage au sort

Lorsqu'il est prévu un tirage au sort, il est tenu compte, dans la mesure du possible, des appartenances à une même association, pour le premier tour du tableau. Si le tableau est incomplet, il faut prendre également en compte le deuxième tour du tableau pour tous les joueurs.

Le placement des joueurs respecte les règles suivantes :

- **Les 1^{ers} de chaque poule sont placés par tirage au sort en respectant la règle suivante :**

Les vainqueurs de poule sont placés dans le tableau de façon que:

- ➔ les vainqueurs des poules 1 et 2 ne peuvent se rencontrer qu'en finale
- ➔ les vainqueurs des poules 1 à 4 ne peuvent se rencontrer qu'en 1/2 finale
- ➔ les vainqueurs des poules 1 à 8 se rencontrer qu'en 1/4 de finale
- ➔ etc...

Le vainqueur de la poule 1 en haut du tableau.

Le vainqueur de la poule 2 en bas du tableau.

Pour le tirage au sort des autres 1^{er} de poule, ils sont regroupés de la façon suivante :

- ➔ les vainqueurs des poules 3 et 4 dans un groupe 3^e-4^e
- ➔ les vainqueurs des poules 5 à 8 dans un groupe 5^e-8^e
- ➔ etc.

- **Les 2^{èmes} de poule sont placés par tirage au sort dans le demi-tableau opposé à leurs 1^{ers}.**
- **Les 3^{èmes} de poule sont placés par tirage au sort dans le même demi-tableau que leurs 2^{èmes} mais dans le quart opposé.**
- **Les 4^{èmes} de poule sont placés par tirage au sort dans le même demi-tableau que leurs 1^{er} mais dans le quart opposé.**



Titre 13 - CHAMPIONNAT DE FRANCE ELITE PAR CLASSE

1 - Épreuve de simples par classe

a - Joueurs qualifiés

Les joueurs et joueuses ayant confirmé leur participation dans les délais fixés par la Commission, sont intégrés dans chaque groupe de classe selon l'ordre de leurs points de la Ranking-list.

b - Formule de compétition

Le tableau est un tableau à élimination directe permettant le classement des 4 premiers joueurs (place 1-2 et place 3-4) précédé de poules qualificatives de quatre joueurs.

Toutes les parties, poules et tableau, se déroulent au meilleur des 5 manches.

c - Placement des joueurs dans une poule

Les joueurs sont ordonnés selon le nombre décroissant de points de la ranking-list. Les joueurs et joueuses ayant 0 points seront intégrés, à la suite, en fonction de leurs points FFTT (phase 1 ou phase 2 selon la date de la compétition).

Puis, les joueurs sont placés dans les poules en tenant compte de cet ordre qui est communiqué par la commission sportive.

Les joueurs et joueuses seront placés(es) selon le principe du serpent (1-4-5-8 et 2-3-6-7).

Dans la mesure du possible, deux joueurs d'une même association doivent être placés dans des poules différentes. En cas d'impossibilité, ils doivent être placés de façon à se rencontrer au premier tour s'ils sont deux, et le plus rapidement possible s'ils sont trois ou plus dans la poule.

d - Classement des joueurs dans la poule

a) Le classement des poules

Il est établi dans l'ordre décroissant du nombre de points acquis après chaque partie. Une victoire attribue 2 points, une défaite attribue 1 point. En cas d'absence à l'appel de son nom, d'abandon, de refus de jouer ou de disqualification, le joueur marque 0 point.

b) Égalité de points

Lorsque deux participants terminent à égalité de points, ils sont départagés par le résultat de la partie les ayant opposés.

Lorsque plus de deux participants terminent à égalité de points, il est établi un nouveau classement entre les ex-æquo, portant sur les résultats des parties les ayant opposés en faisant le total des points, puis, si nécessaire, le quotient des manches gagnées par les manches perdues et, si l'égalité persiste, le quotient des points gagnés par les points perdus.

Dès que l'un (ou plusieurs) des ex-aequo peut être classé, on reprend la procédure décrite ci-dessus pour les joueurs restant à égalité.

En cas d'égalité persistante, l'avantage sera donné

- Au numéro de la classe le plus faible
- Puis en cas d'égalité au joueur le plus jeune.



e - Tableau Final

Placement des joueurs issus de poules qualificatives dans un tableau à élimination directe avec tirage au sort

Lorsqu'il est prévu un tirage au sort, il est tenu compte, dans la mesure du possible, des appartenances à une même association, pour le premier tour du tableau. Si le tableau est incomplet, il faut prendre également en compte le deuxième tour du tableau pour tous les joueurs.

Le placement des joueurs respecte les règles suivantes :

Les 1^{ers} de chaque poule sont placés par tirage au sort en respectant la règle suivante :

- Les vainqueurs de poules sont placés dans le tableau de façon à ce qu'ils ne se rencontrer qu'en finale. Le vainqueur de la poule 1 en haut du tableau, le vainqueur de la poule 2 en bas du tableau.

Les 2^{èmes} de poule sont placés par tirage au sort dans le demi-tableau opposé à leurs 1^{ers}.

Les 3^{èmes} de poule sont placés par tirage au sort dans le même demi-tableau que leurs 2^{èmes}, mais dans le quart opposé.

2 - Épreuves de doubles :

a - Qualification :

Seuls sont qualifiés pour disputer les doubles du championnat de France les joueurs et joueuses qualifiés(ées) et engagés(ées) dans les épreuves de simples.

Les inscriptions devront se faire préalablement à la compétition via la procédure mise en place.

Le représentant de la commission sportive aura la possibilité, sur place, et dans des circonstances exceptionnelles, d'accepter des inscriptions.

Il n'existe aucune restriction d'appartenance à une même association.

b - Formule de la compétition

Le tableau est un tableau à élimination directe. Toutes les parties se déroulent au meilleur des 5 manches.

La place 3-4 est également disputée.

c - Placement des doubles dans un tableau à élimination directe avec tirage au sort

L'ordre de valeur se fait par l'addition des points selon la ranking-list de référence déterminée par la commission sportive.

En cas d'égalité de points l'avantage est donné :

- A l'équipe dont le joueur le plus jeune est présent.
- Puis, le cas échéant au n° de classe le plus faible

Le placement dans le tableau se fait de la manière suivante :

- Le 1^{er} en haut du tableau
- Le 2^e en bas du tableau

Pour le tirage au sort des autres doubles, ils sont regroupés de la façon suivante :

- les 3^e et 4^e dans un groupe 3^e-4^e
- les 5^e à 8^e dans un groupe 5^e-8^e
- les 9^e à 16^e dans un groupe 9^e-16^e

La compétition se poursuit ensuite par élimination directe jusqu'à la finale et la place 3-4.



3 - Chambre d'appel

Il pourra être mis en place d'une chambre d'appel sur décision de la commission sportive et du juge-arbitre.

Dans ce cas, tous les joueurs ou joueuses en simple ou les équipes de double, doivent se présenter en chambre d'appel 20 minutes avant le début de la partie pour :

- Vérification du nom du ou des joueurs ou joueuses et du port des dossards.
- Contrôle des raquettes.
- Vérification de la couleur des maillots et changement si besoin. Un tirage au sort sera effectué en cas de désaccord entre les joueurs.
- Désignation du conseiller pour les doubles constitués de deux joueurs ou joueuses de clubs différents, il peut y avoir un conseiller par joueurs ou joueuses.
- Choix des balles.

Pendant la compétition, si un joueur ou une joueuse ne se présente pas à la chambre d'appel 20 minutes avant sa partie, il ou elle perdra automatiquement le tirage au sort et la raquette sera contrôlée à posteriori.



Titre 14 - CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR ÉQUIPES

Les équipes ayant confirmé leur participation dans les délais fixés par la Commission sont intégrées dans chaque tableau.

1 - Épreuve

a - Déroulement de la compétition :

2 simples - 1 double - 2 simples. Les parties se disputent au meilleur des cinq manches (trois manches gagnées) dans l'ordre suivant : **AX - BY - double - AY - BX**. Après le double le joueur C peut remplacer A ou B, et le joueur Z peut remplacer X ou Y.

Chaque rencontre se dispute sur 1 table.

b - Composition de l'équipe

A chaque rencontre la composition d'une équipe peut être différente.

c - Score

Chaque rencontre est arrêtée au score acquis dès lors qu'une des équipes a remporté 3 parties.

d - Accélération

Pour respecter les horaires, le juge-arbitre peut faire jouer certaines rencontres sur 2 tables.

2 - Déroulement

a - Placement des équipes dans les poules

- Dans chacune des 2 catégories, les 16 équipes se rencontrent dans 4 poules de 4 équipes puis dans un tableau à élimination directe avec classement intégral.
- Les équipes sont classées de 1 à 16 en fonction du nombre de points cumulés de la ranking-list des deux meilleurs joueurs de l'équipe, acquis lors de la saison en cours.
- Après le placement des têtes de série de 1 à 4 dans les poules 1 à 4, le placement des autres équipes dans les poules s'effectuera par tirage au sort par bloc (tirage au sort des équipes de 5 à 8 puis tirage au sort des équipes de 9 à 12, enfin tirage au sort des équipes de 13 à 16).
- Le Juge-arbitre fera le tirage au sort en présence du membre de la Commission Fédérale responsable du Championnat de France par équipe, au plus tard la veille de la compétition à 20h.

b - Tableau :

- 1^{er} de poule accèdent aux ¼ de finale du tableau OK, le 4^{ème} de chaque poule accède au tableau final du tableau KO.
- Barrage entre les équipes ayant terminé 2^{ème} et 3^{ème} de poule (1/8^{ème} de finale) Les vainqueurs accèdent au tableau OK de 1 à 8. Les perdant au tableau KO de 9 à 16.
- Les ¼ de finale OK de 1 à 8 et KO de 9 à 16 se déroulent le samedi après-midi.
- Les matchs de classement de 5 à 16 se déroulent le dimanche matin.
- Les ½ finale se déroulent le dimanche matin.
- Les finales et places 3-4 se déroulent le dimanche après-midi.



Titre 15 - CHAMPIONNAT DE FRANCE JEUNES ET VETERANS

Les joueurs et joueuses qualifiés(es), ayant confirmé leur participation dans les délais fixés par la Commission, sont intégrés dans chaque tableau selon l'ordre de leurs points de la ranking-list.

Les joueurs et joueuses qui n'ont pas participé au circuit national ou qui n'ont pas de points, sont intégrés en fonction de leurs points FFTT derrière le joueur ayant plus de points que lui.

1 - Formule de la compétition

Le tableau est un tableau à classement intégral, précédé de poules qualificatives de quatre joueurs, le nombre de poule de 4 joueurs dépendant du nombre de qualifiés, Il pourra être complété par des poules de 3 joueurs.

Dans le cas où le nombre de participants serait inférieur à 8, alors les joueurs seront placés dans une poule unique.

Toutes les parties, poules et tableau, se déroulent au meilleur des 5 manches.

2 - Placement des joueurs dans une poule

Les joueurs sont ordonnés selon le nombre décroissant de points de la ranking-list. Les joueurs et joueuses ayant 0 points seront intégrés, à la suite, en fonction de leurs points FFTT (phase 1 ou phase 2 selon la date de la compétition).

Puis, les joueurs sont placés dans les poules en tenant compte de cet ordre qui est communiqué par la commission sportive. Les joueurs et joueuses seront placés(es) selon le principe du serpent.

Dans la mesure du possible, deux joueurs d'une même association doivent être placés dans des poules différentes. En cas d'impossibilité, ils doivent être placés de façon à se rencontrer au 1^{er} tour s'ils sont deux et le plus rapidement possible s'ils sont trois ou plus dans la poule.

3 - Classement des joueurs dans la poule

a - Classement des poules

Le classement dans chaque poule est établi dans l'ordre décroissant du nombre de points acquis après chaque partie. Une victoire attribue 2 points, une défaite attribue 1 point. En cas d'absence à l'appel de son nom, d'abandon, de refus de jouer ou de disqualification, le joueur marque 0 point.

b - Égalité de points

Lorsque deux participants terminent à égalité de points, ils sont départagés par le résultat de la partie les ayant opposés.

Lorsque plus de deux participants terminent à égalité de points, il est établi un nouveau classement entre les ex-æquo, portant sur les résultats des parties les ayant opposés en faisant le total des points, puis, si nécessaire, le quotient des manches gagnées par les manches perdues et, si l'égalité persiste, le quotient des points gagnés par les points perdus.

Dès que l'un (ou plusieurs) des ex-aequo peut être classé, on reprend la procédure décrite ci-dessus pour les joueurs restant à égalité.

En cas d'égalité persistante, l'avantage sera donné :

- Au numéro de la classe le plus faible,



- Puis en cas d'égalité au joueur le plus jeune.

4 - Tableau final

Placement des joueurs issus de poules qualificatives dans un tableau à élimination directe avec tirage au sort :

Lorsqu'il est prévu un tirage au sort, il est tenu compte, dans la mesure du possible, des appartenances à une même association, pour le premier tour du tableau. Si le tableau est incomplet, il faut prendre également en compte le deuxième tour du tableau pour tous les joueurs.

Le placement des joueurs respecte les règles suivantes :

- **Les 1^{ers} de chaque poule sont placés par tirage au sort en respectant la règle suivante :**

Les vainqueurs de poule sont placés dans le tableau de façon que :

- ➔ les vainqueurs des poules 1 et 2 ne peuvent se rencontrer qu'en finale
- ➔ les vainqueurs des poules 1 à 4 ne peuvent se rencontrer qu'en 1/2 finale
- ➔ les vainqueurs des poules 1 à 8 se rencontrer qu'en 1/4 de finale
- ➔ etc...

Le vainqueur de la poule 1 en haut du tableau.

Le vainqueur de la poule 2 en bas du tableau.

Pour le tirage au sort des autres 1^{er} de poule, ils sont regroupés de la façon suivante :

- ➔ les vainqueurs des poules 3 et 4 dans un groupe 3^e-4^e
- ➔ les vainqueurs des poules 5 à 8 dans un groupe 5^e-8^e
- ➔ etc.

- **Les 2^{èmes} de poule sont placés par tirage au sort dans le demi-tableau opposé à leurs 1^{ers}.**
- **Les 3^{èmes} de poule sont placés par tirage au sort dans le même demi-tableau que leurs 2^{èmes} mais dans le quart opposé.**
- **Les 4^{èmes} de poule sont placés par tirage au sort dans le même demi-tableau que leurs 1^{er} mais dans le quart opposé.**

5 - Épreuves de doubles

a - Qualification :

Seuls sont qualifiés pour disputer les doubles du championnat de France seniors les joueurs qualifiés et engagés dans les épreuves de simples.

Les inscriptions devront se faire préalablement à la compétition via la procédure mise en place. Le représentant de la commission sportive aura la possibilité, sur place, et dans des circonstances exceptionnelles, d'accepter des inscriptions sur place.

Il n'existe aucune restriction d'appartenance à une même association.



b - Formule de la compétition

Le tableau est un tableau à élimination directe. Toutes les parties se déroulent au meilleur des 5 manches.

La place 3-4 est également disputée.

c - Placement des doubles dans un tableau à élimination directe avec tirage au sort

L'ordre de valeur se fait par l'addition des points selon la ranking-list de référence déterminée par la commission sportive.

En cas d'égalité persistante, l'avantage sera donné :

- Au numéro de la classe le plus faible,
- Puis en cas d'égalité au joueur le plus jeune.

Le placement dans le tableau se fait de la manière suivante :

- Le 1^{er} en haut du tableau
- Le 2^e en bas du tableau

Pour le tirage au sort des autres doubles, ils sont regroupés de la façon suivante :

- les 3^e et 4^e dans un groupe 3^e-4^e
- les 5^e à 8^e dans un groupe 5^e-8^e
- les 9^e à 16^e dans un groupe 9^e-16^e
- etc.

La compétition se poursuit ensuite par élimination directe jusqu'à la finale et la place 3-4.



Titre 16 - CHAMPIONNAT DE FRANCE SOURD – CHALLENGE NATIONAL MULTICATEGORIES

Les joueurs et joueuses qualifiés(es), ayant confirmé leur participation dans les délais fixés par la Commission Tennis de Table, sont intégrés dans chaque catégorie (tableau) selon l'ordre de leurs points à la ranking-list.

Les joueurs et joueuses qui n'ont pas participé au circuit national ou qui n'ont pas de points, sont intégrés en fonction de leurs points FFTT derrière le joueur ayant plus de points que lui.

1 - Formule de la compétition

Le tableau est un tableau à classement intégral, précédé de poules qualificatives de quatre joueurs, le nombre de poule de 4 joueurs dépendant du nombre de qualifiés, Il pourra être complété par des poules de 3 joueurs.

Dans le cas où le nombre de participants serait inférieur à 8, alors les joueurs seront placés dans une poule unique.

Toutes les parties, poules et tableau, se déroulent au meilleur des 5 manches.

2 - Placement des joueurs dans une poule

Les joueurs sont ordonnés selon le nombre décroissant de points de la ranking-list. Les joueurs et joueuses ayant 0 points seront intégrés, à la suite, en fonction de leurs points FFTT (phase 1 ou phase 2 selon la date de la compétition).

Puis les joueurs et joueuses sont placés dans les poules en tenant compte de cet ordre qui est communiqué par la commission sportive. Les joueurs et joueuses seront placés(es) selon le principe du serpent.

Dans la mesure du possible, deux joueurs d'une même association doivent être placés dans des poules différentes. En cas d'impossibilité, ils doivent être placés de façon à se rencontrer au 1^{er} tour s'ils sont deux et le plus rapidement possible s'ils sont trois ou plus dans la poule.

3 - Classement des joueurs dans la poule

a - Classement des poules

Le classement dans chaque poule est établi dans l'ordre décroissant du nombre de points acquis après chaque partie. Une victoire attribue 2 points, une défaite attribue 1 point. En cas d'absence à l'appel de son nom, d'abandon, de refus de jouer ou de disqualification, le joueur marque 0 point.

b - Égalité de points

Lorsque deux participants terminent à égalité de points, ils sont départagés par le résultat de la partie les ayant opposés.

Lorsque plus de deux participants terminent à égalité de points, il est établi un nouveau classement entre les ex-æquo, portant sur les résultats des parties les ayant opposés en faisant le total des points, puis, si nécessaire, le quotient des manches gagnées par les manches perdues et, si l'égalité persiste, le quotient des points gagnés par les points perdus.

Dès que l'un (ou plusieurs) des ex-aequo peut être classé, on reprend la procédure décrite ci-dessus pour les joueurs restant à égalité.



En cas d'égalité persistante, l'avantage sera donné :

- Au numéro de la classe le plus faible,
- Puis en cas d'égalité au joueur le plus jeune.

4 - Tableau final

Placement des joueurs issus de poules qualificatives dans un tableau à élimination directe avec tirage au sort :

Lorsqu'il est prévu un tirage au sort, il est tenu compte, dans la mesure du possible, des appartenances à une même association, pour le premier tour du tableau. Si le tableau est incomplet, il faut prendre également en compte le deuxième tour du tableau pour tous les joueurs.

Le placement des joueurs respecte les règles suivantes :

- **Les 1^{ers} de chaque poule sont placés par tirage au sort en respectant la règle suivante :**

Les vainqueurs de poule sont placés dans le tableau de façon que:

- ➔ les vainqueurs des poules 1 et 2 ne peuvent se rencontrer qu'en finale
- ➔ les vainqueurs des poules 1 à 4 ne peuvent se rencontrer qu'en 1/2 finale
- ➔ les vainqueurs des poules 1 à 8 se rencontrer qu'en 1/4 de finale
- ➔ etc...

Le vainqueur de la poule 1 en haut du tableau.

Le vainqueur de la poule 2 en bas du tableau.

Pour le tirage au sort des autres 1^{er} de poule, ils sont regroupés de la façon suivante :

- ➔ les vainqueurs des poules 3 et 4 dans un groupe 3^e-4^e
- ➔ les vainqueurs des poules 5 à 8 dans un groupe 5^e-8^e
- ➔ etc.
- **Les 2^{èmes} de poule sont placés par tirage au sort dans le demi-tableau opposé à leurs 1^{ers}.**
- **Les 3^{èmes} de poule sont placés par tirage au sort dans le même demi-tableau que leurs 2^{èmes} mais dans le quart opposé.**
- **Les 4^{èmes} de poule sont placés par tirage au sort dans le même demi-tableau que leurs 1^{er} mais dans le quart opposé.**

5 - Épreuves de doubles

a - Qualification :

Seuls sont qualifiés pour disputer les doubles du championnat de France seniors les joueurs qualifiés et engagés dans les épreuves de simples.

Les inscriptions devront se faire préalablement à la compétition via la procédure mise en place. Le représentant de la commission sportive aura la possibilité, sur place, et dans des circonstances exceptionnelles, d'accepter des inscriptions sur place.

Il n'existe aucune restriction d'appartenance à une même association.



b - Formule de la compétition

Le tableau est un tableau à élimination directe. Toutes les parties se déroulent au meilleur des 5 manches.

La place 3-4 est également disputée.

c - Placement des doubles dans un tableau à élimination directe avec tirage au sort

L'ordre de valeur se fait par l'addition des points selon la ranking-list de référence déterminée par la commission sportive.

En cas d'égalité persistante, l'avantage sera donné :

- Au numéro de la classe le plus faible,
- Puis en cas d'égalité au joueur le plus jeune.

Le placement dans le tableau se fait de la manière suivante :

- Le 1^{er} en haut du tableau
- Le 2^e en bas du tableau

Pour le tirage au sort des autres doubles, ils sont regroupés de la façon suivante :

- les 3^e et 4^e dans un groupe 3^e-4^e
- les 5^e à 8^e dans un groupe 5^e-8^e
- les 9^e à 16^e dans un groupe 9^e-16^e
- etc.

La compétition se poursuit ensuite par élimination directe jusqu'à la finale et la place 3-4.



RANKING-LIST

Titre 17 - FONCTIONNEMENT DE LA RANKING-LIST

1 - Attribution des points

Les épreuves de simples des compétitions suivantes : Master National, Open National, Championnat de France Jeunes, Championnat de France par Équipes et Championnat de France Élite comptent pour le calcul du classement.

Un joueur n'ayant jamais été inscrit au circuit de compétition démarrera la saison avec 0 points.

Ce classement est valable pour toute l'année sportive. Il connaît une actualisation mensuelle.

Elle sera mise à jour à chaque début de mois.

Les compétiteurs engrangent des points selon un barème tenant compte de l'importance des tournois disputés et de la place obtenue par le joueur dans les épreuves qu'il dispute.

Le calcul des points se fait sur une année glissante, c'est-à-dire qu'il prend en compte les résultats des 12 derniers mois (chaque mois, il se décale d'1 mois).

2 - Les 4 Ranking-list

- Dames assises
- Dames debout
- Messieurs assis
- Messieurs debout

Lorsque deux ou plusieurs joueurs ou joueuses se trouvent à égalité de points, l'avantage est donné au plus jeune.

Ces Ranking-list seront déclinables par classes.



CAHIER DES CHARGES

Titre 18 - CIRCUIT NATIONAL

Commission Tennis de Table	MASTER NATIONAL	OPEN NATIONAL
Frais de déplacement et prestation de la table de Juge Arbitrage	1 JAN nommé et validé par la commission	--
Frais de déplacement et hébergement des membres supplémentaires de la commission sportive	Dans la limite de 2 personnes	Non
Réunion de préparation avec l'organisateur	Visio – Mail – Téléphone	
Récompenses officielles	Non	
Communication et Promotion sur le site internet de la commission	Oui	
Formulaire d'inscription sur le site internet de la commission	Oui	

L'organisateur	MASTER NATIONAL	OPEN NATIONAL
Nombre de tables	12 (16 pour 32 joueurs) + si possible 4 tables d'échauffement	
Balles plastiques 3 étoiles	72	
Mise à disposition et prise en charge déplacements, hébergements, repas et vacations d'Arbitres	2 JA3 14 AR (+ 8 si 16 tables)	1 JAN validé par la commission 16 Arbitres régionaux et/ou arbitres de club
Ramasseurs de balles	Oui, obligatoire pour les assis ; si possible pour les debout 1 responsable des ramasseurs	
Informatique + imprimante	Oui pour affichage des résultats durant la compétition	
Plaquette - Affiche – Promotion - Diffusion	Oui - L'organisateur peut diffuser en continu sur Internet au moins 2 tables (1 pour les assis et 1 pour les debout)	
Restauration	Oui avec possibilité de repas chauds et/ou buvette	
Convocation des joueurs sélectionnés	Oui - 1 mois avant la date de compétition après validation par la commission	
Navette de transport	Oui	Facultatif
Récompenses	Oui – Podiums assis et debout Trophées et/ou médailles Possibilité de dotation financière aux trois premiers minimum	
Résultats et Photos	Transmission à la commission dans les plus brefs délais des résultats (en format Excel) et diffusion des photos sur site	
Sonorisation	Oui	
Dossards	Facultatif	
Presse	Présentation avec la presse, la municipalité, les organisateurs et les joueurs	Facultatif
Transmission des résultats	Transmission des résultats format Excel à la commission par l'organisateur ou le JA dans les 7 jours qui suivent la compétition.	



Titre 19 - LES CHAMPIONNATS DE FRANCE & CHALLENGE NATIONAL

1 - Informations

	Championnat de France Elite par classe	Championnat de France Sourds et Challenge National	Championnat de France Jeunes et Vétérans	Championnat de France par équipes
Joueurs debout	72	72	70	32 minimum
Joueurs assis	72	48	60	32 minimum
Nombre de Tables	16			
Places Assises ou Tribunes	500	400	400	300

2 - Pour la Commission

	Championnat de France Elite par classe	Championnat de France Sourds et Challenge National	Championnat de France Jeunes et Vétérans	Championnat de France par équipes
Frais de déplacement et prestation de la table de Juge Arbitrage	Délégué Technique et 3 JAN			Délégué Technique et 2 JAN
Frais de déplacement et hébergement des membres de la commission sportive	Oui, classificateurs et membres commission dans la limite de 10 personnes	Oui, classificateurs et membres commission dans la limite de 6 personnes		Oui dans la limite de 2 personnes
Réunion de préparation	1 réunion en présentiel sur le lieu de compétition			
Récompenses Officielles	Médailles aux 3 premiers par tableau			Trophées aux vainqueurs et Médailles aux 3 premières équipes
Promotion Communication Site Internet	Oui			Oui + Plaques équipes et scoring sur séparations



3 - Pour l'organisateur

	Championnat de France Elite par classe	Championnat de France Sourds et Challenge National	Championnat de France Jeunes et Vétérans	Championnat de France par équipes
Plaquette - Affiche - Promotion	Oui			
Convocation aux clubs des qualifiés à envoyer directement et copie à la commission sportive	Oui après validation par la commission			
Organisation Buvette / Repas chauds	Oui avec réservation de repas chauds			
Mise à Disposition et prise en charge déplacements et vacations des Arbitres	16 AN 16 AR	8 AN 16 AR	8 AN 16 AR	4 AN 20 AR
Table de Juge Arbitrage à prendre en charge sur place (hébergement et restauration)	Délégué Technique, 2 JA3	Délégué Technique, 2 JA3	Délégué Technique, 2 JA3	Délégué Technique 2 JA, 8 JA1
Nombre de personnes à prendre en charge hébergement et restauration sur place	6 personnes + les arbitres (Délégué Technique, 2 JA3, 1 AR, le Responsable commission, les arbitres)	2 personnes en plus de la table de JA : responsable commission sur la base de 2 nuits et 3 repas	3 personnes + les arbitres (Délégué Technique, 2 JA, 1 AR, responsable commission, référent jeunes, les arbitres)	2 personnes en plus de la table de JA : responsable commission sur la base de 2 nuits et 3 repas
Transport des sportifs (salle-hôtel-gare)	Oui avec possibilité de participation			
Balles plastiques 3 étoiles	144			
Récompenses	Trophées pour les vainqueurs 20 podiums (14 en simple et 6 en double)	Trophées pour les vainqueurs 11 Podiums dont 4 en double	Trophées pour les vainqueurs 11 Podiums dont 4 en double	Fleurs ou autres en plus des médailles et trophées fournies par la Commission Sportive
Informatique (connexion internet + ordinateur)	Oui			
Transmission des Résultats et photos à la Commission TT	Oui			
Sonorisation	Oui			
Dossards	Facultatif			
Conférence de presse	Oui, la veille avec la Municipalité, les organisateurs et les sportifs			

